ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CANDIDATURE
ANNEE ACADEMIQUE 2024 -2025
Ecole supérieure des Arts Saint-Luc Bruxelles

IDENTITE **de la/du** CANDIDAT.E : **Je soussigné.e,**

Nom :	Sexe : F – M Etat-civil : . . . . .
Prénom :	Nationalité : . . . . .
N° national :	GSM : . . . . .
Lieu de naissance :	e-mail : . . . . .
Date de naissance :	Adresse : . . . . .
N° cpte bancaire : BE	. . . . .

sollicite dans l'établissement précisé ci-dessus, l'emploi vacant, dans la fonction de
☐ Conférencier.re ☐ Assistant.e ☐ Professeur.e ☐ Chargé.e d'enseignement ☐ Poste administratif

Intitulé du cours	fraction de charge

Et ceci par : (veuillez cocher la case adéquate.)
Concerne uniquement les conférenciers et les assistants :
☐ Une demande de désignation pour un emploi Temporaire à Durée Déterminée (Mandat TDD).
Concerne uniquement les professeurs et chargés d'enseignement :
☐ Une demande de désignation pour un emploi Temporaire à Durée Déterminé (TDD).
☐ Une demande de désignation pour un emploi Temporaire à Durée Indéterminé (TDI).

TITRES REQUIS : **Je suis titulaire du ou des titre(s) requis suivant(s) :**

Diplôme(s) dénomination	spécialité	date délivrance et établissement

Nombre de candidatures introduites pas la/le candidat.e :	

Documents à transmettre :
1. Le formulaire de candidature dûment complété, daté et signé.
2. Le projet pédagogique et artistique.
3. Le Curriculum Vitae. OUI/NON
4. Un extrait du casier judiciaire, modèle 2. OUI/NON
5. Pour les fonctions professeur de cours artistiques et chargé d'enseignement de cours artistiques, la preuve de la valorisation, par la Communauté française, des 5 années d'expérience utile hors enseignement en rapport avec le cours sollicité ou la preuve d'introduction de cette demande de valorisation d'expérience utile. OUI/NON
6. Une copie du diplôme supérieur belge ou l'équivalence du titre étranger ou la reconnaissance de la notoriété professionnelle. OUI/NON

Date **signature de la/du candidat.e[1] :**

[1] **En signant ce formulaire de candidature, j'ai pris connaissance**
1.1 des conditions de recrutement et j'accepte que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit validée qu'à la condition que, pour les titres de capacités, tous les documents réclamés aient été transmis au plus tard le 14 septembre de l'année académique concernée. Si ce délai n'est pas respecté, je ne pourrai bénéficier que du statut conférencier pour toute l'année académique concernée ;
1.2 du fait que toute candidature incomplète ou transmise hors délais, ne sera pas jugée valable et ne sera pas examinée par les Commissions compétentes.